

# CERTIFICAT MÉDICAL / ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

## IMPORTANT

Concernant le CERTIFICAT MÉDICAL, il existe plusieurs cas de figures.  
Dans tous les cas vous devez fournir soit un certificat médical soit une attestation liée au questionnaire de santé (Cerfa n°15699\*01 -joint).

- 1/ Pour une première licence**, le certificat médical est obligatoire pour tous les mineurs et les adultes en **licence compétition**.

Pour les mineurs et adultes en **licence loisir**, le certificat médical **n'est pas obligatoire**. En revanche, il vous faut remplir de façon personnelle et confidentielle le **Questionnaire de santé Cerfa** (n°15699\*01, ci joint). Si vous répondez OUI à une des questions, il vous faudra alors fournir un certificat médical.

Si vous répondez NON à toutes les questions, il vous suffit de joindre l'attestation (ci-joint) certifiant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative.

- 2/ Pour les renouvellements de licence 2024/2025**, dès lors que le dernier certificat médical fourni a moins de 3 ans à la date de saisie de la licence, il vous faut remplir de façon personnelle et confidentielle le Questionnaire de santé Cerfa (n°15699\*01, ci joint). Si vous répondez OUI à une des questions, il vous faudra alors refaire et fournir un nouveau certificat médical.

Si vous répondez NON à toutes les questions, il vous suffit de joindre l'attestation (ci-joint) certifiant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative.

Si le certificat médical fourni à plus de 3 ans il vous faut impérativement un nouveau certificat.

Le certificat médical devra indiquer :

**Pour une licence compétition :**

«absence de contre-indication à la pratique du skateboard / ou trottinette en compétition».

Documents à télécharger :

- [attestation médicale pour un mineur](#)
- [attestation médicale pour un majeur](#)